



Projet de Fonctionnement 2021

Lieu d'Accueil Enfants Parents à Moissac

NOM DU LIEU :

LAEP La Môme

ADRESSE :

23 Fg Sainte Blanche
82200 MOISSAC
Tél : 05.63.05.14.52

DATE D'OUVERTURE :

Décembre 2009

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

OUI

GESTIONNAIRE :

Mairie de Moissac
3 place Roger Delthil
82200 MOISSAC
Tél : 05.63.04.63.90

CORRESPONDANTS :

Françoise Rotter - Mireille Raynal - Isabelle Chapelle (accueillantes)

RESPONSABLE DU SERVICE PETITE ENFANCE :

Aurélie Blachier

Préambule

Le territoire

Moissac fait partie de la communauté des communes Terres des Confluences qui regroupe 22 communes de tailles très différentes ; de 97 habitants (Fajolles) à 13 386 habitants (Castelsarrasin).

→ **Classement des communes par densité de population**

	POPULATION LEGALE au 01/01/2019	POPULATION LEGALE au 01/01/2017
ANGEVILLE	243	232
BOUDOU	744	747
CASTELFERRUS	474	446
CASTELMAYRAN	1 219	1 192
CASTELSARRASIN	14 416	14 277
CAUMONT	329	333
CORDES TOLOSANNES	360	355
COUTURES	103	103
DURFORT LA CAPELETTE	952	968
FAJOLLES	99	97
GARGANVILLAR	697	687
LABOURGADE	183	188
LAFITTE	236	240
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	3 233	3 242
LIZAC	519	515
MOISSAC	12 990	12 765
MONTAÏN	109	110
MONTESQUIEU	782	796
SAINT AIGNAN	421	425
SAINT ARROUMEX	158	162
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	2 287	2 234
SAINT PORQUIER	1 429	1 436
TOTAL	41 983	41 550

INSEE 2019.

Une population plus âgée que la moyenne nationale : 36 % de retraités en 2017

Cependant, après plusieurs décennies marquées par une dynamique démographique fragile, la population augmente. Les soldes naturels et migratoires sont positifs, ce qui illustre l'attractivité du territoire. La population multiculturelle contribue à la richesse du territoire. Plus de 18 nationalités différentes sont recensées.

→ Répartition de la population par quartiers

Deux quartiers de Moissac (centre-ville et Sarlac) sont classés politique de la ville. Les habitants de ces deux quartiers constituent 44 % de la population moissagaise. Géographiquement, le LAEP de Moissac est implanté entre ces deux quartiers. Il est à noter que depuis plusieurs années, 50% des familles accueillies au LAEP habitent ces quartiers prioritaires.

Population de Moissac par quartiers

Quartiers	Nombre d'habitants par quartier	Répartition en % des habitants par quartier/population totale Moissac	Nombre de ménages	Répartition en % des ménages par quartier/ensemble des ménages de Moissac
Quartier Centre ville (1)	3 323	26 %	1 617	30%
Quartier du Sarlac (2)	2 174	18 %	965	18%
Quartier Est	2 245	18 %	867	16%
Quartier sud-ouest	2 143	17 %	863	16%
Quartiers nord	2 662	21 %	1 078	20%
MOISSAC	12 546	100%	5 390	100%

Source : contrat de ville 2015/2022 Moissac

→ Conditions de vie

- Revenus

La population des quartiers prioritaires de Moissac dispose de niveaux de revenus moyens plus faibles que sur l'ensemble de toute la communauté des communes.

Ci-dessous, éléments de comparaison de la médiane du **revenu fiscal mensuel par Unité de Consommation à Moissac (UC)** :

	<i>Revenu fiscal médian mensuel par UC</i>
Quartier du Sarlac	1 064
Quartier Centre Ville	909
Quartier Est	1 440
Quartier Nord	1 419
Quartier Sud-Ouest	1 388
Moissac	1 234
Unité Urbaine Castelsarrasin	1 264

Source : contrat de ville 2015/2022 Moissac

→ Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	3 526	100,0	3 568	100,0	3 666	100,0
Aucun enfant	1 837	52,1	1 951	54,7	1 956	53,4
1 enfant	812	23,0	770	21,6	703	19,2
2 enfants	564	16,0	539	15,1	575	15,7
3 enfants	237	6,7	212	6,0	287	7,8
4 enfants ou plus	76	2,2	95	2,7	145	4,0

Source : INSEE 2017

→ Offre d'accueil petite enfance

- 1 EAJE porté par la Mairie de Moissac : 35 places
- 1 EAJE géré par la CAF : 20 places
- 1 micro-crèche privée : 10 places
- Accueil individuel : 45 assistantes maternelles : 134 places

→ Emploi

- Catégories socio-professionnelles
L'agriculture est en recul constant depuis plusieurs années :
2.1 % de la population en 2017
Suivie par les ouvriers : 24.9 %
Puis les salariés : 15.4 %
- Emploi / chômage
A Moissac 55.5 % des actifs ont un emploi (INSEE 2017)
Les inactifs représentent 29.5 % de la population

1) Historique

Une ludothèque a été créée à Moissac dans les années 1990. L'action était portée et financée par les Francas. En 2001, lors de la signature du contrat enfance jeunesse, le Conseil d'Administration du CCAS a pris la décision de porter cette action.

Outre le jeu sur place et le prêt de jeux qui sont les objectifs de la ludothèque, l'animatrice (EJE) s'est trouvée confrontée à une multitude d'attentes du public accueilli : demandes de conseils éducatifs, pédagogiques et relatifs au développement de l'enfant, isolement de certaines familles, besoin de créer du lien, besoin d'écoute ... Il a alors été décidé de mettre en place, en complément de la ludothèque, un LAEP, celui-ci permettant de répondre au mieux aux besoins repérés des familles moissagaises. Il a finalement vu le jour en décembre 2009 une demi-journée par semaine dans les mêmes locaux que la Ludothèque.

En janvier 2014 il a déménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et situés à égale distance du centre-ville et du quartier du Sarliac.

Depuis 2015, ces deux quartiers ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. En effet, le contrat de ville 2015/2020 a mis en exergue des inégalités entre les familles de ces deux quartiers et le reste du territoire intercommunal.

Il a alors été décidé de renforcer les temps LAEP à deux accueils de 3h45 par semaine.

Evolution de la fréquentation :

ÉVOLUTION DE LA FREQUENTATION		
ANNÉES	NOMBRE DE FAMILLES DISTINCTES	NOMBRE D'ENFANTS DISTINCTS
2015	125	147
2016	122	190
2017	114	181
2018	107	163
2019	95	153

De 2015 à 2019 le nombre de familles différentes venant au LAEP a diminué mais le nombre d'enfants a augmenté. Ceci est à mettre en parallèle avec le tableau « familles selon le nombre d'enfants » qui fait apparaître une augmentation du nombre d'enfants par familles.

En 2020, en raison de la crise sanitaire due à la Covid 19, le LAEP a été fermé à plusieurs reprises sur plus de 4 mois. Ceci a provoqué une baisse conséquente de la fréquentation des familles. Il est à noter que des visio-conférences ont été proposées mais le public n'a pas répondu présent. La redynamisation a été difficile malgré une large communication.

2) Modalités de fonctionnement

L'accueil :

Le LAEP est ouvert au public 7h par semaine : le vendredis de 9h-12h30 et 14h-17h30.

Le lieu reste ouvert pendant les vacances scolaires. Il ferme la semaine entre Noël et Nouvel An ainsi que pour le pont de l'Ascension.

L'accès est libre et gratuit : aucune inscription préalable n'est demandée ; parents et enfants ou futurs parents peuvent découvrir ce lieu et y venir quand ils le souhaitent.

Aucune formalité administrative n'est nécessaire. Seuls sont demandés :

- pour les parents ou grands-parents : leur prénom, leur lien familial avec l'enfant, le secteur géographique de leur domicile
- pour les enfants : prénom et date de naissance.

Ces renseignements servent à établir les statistiques de fréquentation du lieu, nécessaires aux différents bilans.

Nota : en cas de contexte sanitaire particulier (Covid), les coordonnées des familles peuvent être notées avec leur accord et conservées provisoirement pour permettre le contact-tracing.

Les accueillantes :

Elles sont au nombre de trois :

- une Educatrice de Jeunes Enfants (intervenant également en tant que référente PRE, animatrice de la Ludothèque et de la salle d'attente de la PMI),
- une Educatrice de Jeunes Enfants animatrice du relais assistantes maternelles inter communal, mise à disposition par la communauté de communes pour le LAEP 9 heures par semaine,
- une assistante administrative, également animatrice de la Ludothèque. Elle assure les remplacements quand l'une des 2 éducatrices est absente.

Sur les temps d'ouverture au public, deux accueillantes sont présentes simultanément.

Organisation interne :

Des temps de travail administratif, mise en place de la salle et des jeux sont prévus en dehors de l'accueil du public : 8h-9h et 13h30-14h

Rangement, désinfection des surfaces, mise en quarantaine des jeux : 17h30 à 18h

Le lieu :

Le LAEP se situe au 23 faubourg Sainte Blanche, à mi-chemin du centre-ville et du quartier du Sarlac (quartiers concernés par la politique de la ville). Les locaux, partagés avec le RAM, la ludothèque et le PRE disposent :

- au rez-de-chaussée : d'une très grande salle de jeux, d'une salle d'activités (peinture, coloriages, bac à sable, déguisements, ...), d'un coin lecture, et d'un coin dédié plus particulièrement aux bébés ainsi que de sanitaires et d'une table à langer.
- au premier étage : deux salles sont consacrées à la motricité : piscine à balles, tapis, toboggans, jeux à bascule ... et des sanitaires.

Tout le matériel, les jeux et livres sont mutualisés.

3) Un territoire de mixité socio-culturelle

Le LAEP s'inscrit dans une dynamique d'accueil : il permet de renforcer le lien social des habitants des quartiers prioritaires et la mixité avec les familles des autres quartiers. Il peut aussi faciliter l'insertion des familles nouvellement arrivées sur le territoire.

Au LAEP c'est l'occasion de rencontrer des familles de cultures différentes, de se découvrir, d'échanger ...

Quelquefois, la barrière de la langue met un frein aux échanges, de même que les attentes de certaines familles qui sont différentes des attentes habituelles des autres usagers du LAEP. Ceci nécessite de la part des accueillantes d'adapter leur posture. Par exemple, les familles hébergées par le 115, n'ont pas la possibilité de rester dans leur logement durant la journée. Elles cherchent avant tout un lieu où se poser avec leurs enfants et trouver des informations d'ordre pratique pour leur quotidien (démarches diverses, lieux ressources ...). Des sujets comme le développement de l'enfant, la relation parent-enfant ne sont pas leur priorité.

4) Les objectifs du LAEP

Porté par la ville de Moissac, le LAEP s'inscrit en complémentarité des structures dédiées à la petite enfance présentes sur la commune : 2 EAJE, 1 Ludothèque, 1 CLSH maternel, 1 RAM intercommunal, 1 micro-crèche privée.

Le LAEP s'adresse aux parents ou futurs parents et aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent. C'est un espace de jeu libre qui favorise les échanges entre adultes et entre les enfants et leurs parents

Un espace d'échange, d'écoute et de rencontre :

Le lieu d'accueil enfants-parents est un espace neutre de parole, de rencontres et d'échanges à visée non thérapeutique permettant ainsi :

- un temps de pause dans le quotidien autant pour l'adulte que pour l'enfant,
- de conforter la relation parent-enfant,
- de favoriser l'éveil et préparer à l'autonomie de l'enfant,
- d'aider l'enfant à la séparation d'avec ses parents,
- de préparer à la vie en collectivité,
- d'aider à l'apprentissage des règles et des limites,
- de rompre l'isolement social et créer un espace d'échange et de convivialité,
- de favoriser la mixité sociale et culturelle dans le respect des différences,
- de prévenir des situations de négligence ou de violence ...

5) Principes d'intervention

Rôle des accueillantes :

Elles sont garantes du respect du règlement de fonctionnement et des modalités d'organisation.

Elles aménagent le lieu de façon conviviale, de manière adaptée aux différents âges et afin de favoriser le développement de l'enfant. Elles incitent les familles à s'approprier les différents espaces.

Pour toute nouvelle famille découvrant le LAEP, une des accueillantes fait visiter les lieux, explique le fonctionnement du LAEP, les horaires, les différents espaces ... et remet le règlement.

Leurs missions consistent à accompagner et soutenir les adultes dans leurs fonctions parentales, dans la bienveillance, sans porter de jugement ni s'immiscer dans la vie privée des familles :

- Conforter la relation enfant-parent
Le LAEP est un lieu qui permet aux parents de consacrer un moment à leur enfant, de jouer avec lui. Les jeux et livres à disposition sont des supports favorisant cette relation. C'est aussi l'occasion pour les professionnelles de valoriser les compétences des parents : responsabilité et autorité, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- Préparer à l'autonomie de l'enfant
Pour lui, c'est l'occasion de s'éloigner en douceur de son parent en étant au contact d'autres enfants et adultes (amorce de la séparation nécessaire ensuite pour l'entrée dans une collectivité : EAJE, école).
Pour le parent c'est l'occasion également de s'y préparer, d'observer son enfant, de le laisser évoluer en toute sécurité.
- Favoriser l'éveil de l'enfant
Le LAEP n'est pas un lieu d'animation, il ne propose pas d'activités ; c'est le jeu partagé et les relations sociales qui vont contribuer à l'éveil de l'enfant et à sa socialisation.
- Rompre l'isolement social et créer une passerelle entre la famille et la société
L'arrivée d'un enfant dans la famille induit parfois un isolement du parent (surtout s'il n'y a pas de soutien de la famille élargie ou du voisinage). Au LAEP, les parents peuvent se rencontrer ; c'est l'occasion de parler, d'échanger autour de problèmes quotidiens liés à l'éducation de l'enfant. Les accueillantes favorisent ce partage d'expériences.
- Permettre l'accès à l'information, à la culture et à la vie de la cité
 - mise en place d'un tableau d'affichage,
 - constitution d'une bibliothèque documentaire pour les parents (livres et revues),
 - information sur les animations socio-culturelles de la ville avec proposition aux familles d'y participer (séances bébés lecteurs à la bibliothèque municipale, spectacles Petite Enfance, réunions à thème du RAM, animations proposées par le centre social du Sarlac ...)
- Ecouter et orienter
Ce lieu d'écoute et d'échanges peut prévenir, voire désamorcer des « situations de crise ». Grâce à l'instauration d'une relation de confiance, la parole peut se libérer et les accueillantes orienter les personnes vers d'autres services si besoin car elles n'ont pas de fonction d'expertise ni de conseil.
- Garantir l'anonymat et la confidentialité
Les accueillantes sont tenues à une obligation de discrétion et de confidentialité concernant les informations recueillies. Ce principe sera levé en cas de suspicion de situation préoccupante.

- Coordonner

Les acteurs Petite Enfance du territoire moissagais se réunissent annuellement en réseau, pour partager des informations, échanger sur les pratiques et outils professionnels. Ces rencontres permettent aux accueillantes de conforter leur connaissance du terrain, indispensable quand il s'agit d'informer ou d'orienter les familles. C'est aussi un moyen de faire connaître le Lieu d'Accueil Enfants-Parents aux familles par le biais des différents partenaires.

6) L'analyse et l'échange de pratiques

L'équipe bénéficie d'un temps de supervision avec une psychologue diplômée d'état afin d'analyser et d'améliorer ses pratiques et son action auprès du public. Ces séances sont indispensables pour avoir un regard extérieur sur la pratique professionnelle, se remettre en question et assurer une certaine continuité entre les différents accueils réalisés. Le partage d'expériences lors de ces échanges permet de mieux comprendre des situations parfois complexes, mettre du sens sur ce qui s'est dit sans porter de jugement ; c'est l'occasion d'ouvrir des pistes.

Ces rencontres durent 2 heures et sont planifiées 1 fois par trimestre sur un temps LAEP, ce qui réduit la séance d'accueil ce jour-là.

Les accueillantes participent également à des Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle, animés par un psychologue clinicien, dans le cadre du réseau des LAEP mis en place par la CAF. (4 GAPP par an : 1 par trimestre).

Ces GAPP favorisent les échanges sur les pratiques des accueillantes, leur donne des outils de travail et permettent de rompre l'isolement de chaque LAEP.

7) Les financements

Le LAEP a été créé dans le cadre du contrat enfance en décembre 2009. Il est financé par les prestations CAF et MSA ainsi que par les subventions de la commune de Moissac.

8) Les partenaires

Différents partenaires informent leur public de l'existence du LAEP :

- La Maison de la solidarité : service de la PMI et travailleurs sociaux
Des contacts réguliers ont lieu avec les services de PMI et les services sociaux du Conseil départemental, l'une des accueillantes du LAEP assurant les animations de la salle d'attente de la PMI. Elle informe systématiquement les familles rencontrées lors de ces accueils de l'existence du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Ce travail d'orientation est également fait par les puéricultrices, les médecins de la PMI, ainsi que les travailleurs sociaux.
- Le RAM intercommunal. L'animatrice partage les mêmes locaux et est accueillante sur les deux temps du LAEP. Lorsqu'elle reçoit des familles à la recherche d'un mode de garde, elle leur parle également du LAEP
- Les 2 établissements d'accueil du jeune enfant de la ville : des affiches ainsi que le personnel informent le public de l'existence du LAEP
- Centre social du Sarlac : le référent famille, l'assistant social peuvent orienter les familles vers le LAEP

- Les 2 médiatrices de la ville (politique de la ville)
- CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Espace et Vie
L'éducatrice de jeunes enfants travaillant au CHRS « Espace et Vie » accompagne occasionnellement des familles afin de leur faire découvrir le lieu et les incite ensuite à y venir.
- Le réseau des LAEP du département
- Le réseau parentalité 82
- Le CCAS
- La CAF

9) Les moyens de communication

Afin que les familles puissent venir au LAEP, orientées ou non, il est nécessaire qu'une communication soit disponible, lisible et simple :

- site internet et page Facebook de la ville
- site de la CAF « mon-enfant.fr »
- plaquette commune aux services municipaux de la Mômérie (ludothèque, PRE)
- affiches dans différents lieux (médiathèque, EAJE, PMI, mairie, CCAS ...)
- flyers à l'attention des parents via les écoles

10) Les perspectives

- Actuellement, le temps dédié au debriefing après chaque séance est occupé par la maintenance exigée par les mesures sanitaires. Ce temps manque pour échanger sur les moments vécus avec les familles :
 - pour partager les observations, le ressenti de chaque accueillante,
 - pour évacuer la charge émotionnelle accumulée lors de l'accueil,
 - pour se questionner sur la posture professionnelle dans le but de l'améliorer.
- Il paraît indispensable de mettre en place des temps de réunion d'équipe d'accueillantes régulièrement (minimum 2h par trimestre) pour discuter de problématiques, aborder des sujets d'ordre fonctionnel ou organisationnel. Ces temps permettraient également de faciliter la cohésion d'équipe, les accueillantes ne travaillant jamais toutes les trois ensemble.
- Organiser une demi-journée portes-ouvertes afin de mieux faire connaître le LAEP.
- Prévoir l'intervention d'une quatrième accueillante formée à l'écoute, pour effectuer les remplacements si arrêt simultané de 2 accueillantes pour réunion, formation, arrêt maladie.

11) Les formations

Depuis l'ouverture du LAEP les accueillantes ont suivi différentes formations dans des domaines variés : développement de l'enfant, interculturalité, l'enfant et la rupture parentale, les violences conjugales ... Les plus récentes, suivies en 2020, étaient :

- La communication gestuelle associée à la parole,
- Accompagner les parents primo-arrivants – soutien à la parentalité.

Plusieurs formations sont envisagées :

- Approche sociologique de la famille et accompagnement de la fonction parentale
- Les nouveaux modèles familiaux : place et espace de chacun
- La parentalité à l'épreuve du handicap
- Les secrets de famille : approche systémique
 - comprendre les enjeux des secrets de famille
 - décrypter les situations et comportements

Le présent projet de fonctionnement a été approuvé par la délibération n°39 du Conseil Municipal dans sa séance en date du 23 septembre 2021.

Le Maire,

Romain LOPEZ.